

D'après des données fournies par AirHelp,

En France, près de 7 millions de passagers ont été perturbés au 1er trimestre 2026, soit 72 % de plus qu'un an auparavant

- Au cours des trois premiers mois de l'année, près de 140 000 vols ont décollé depuis la France, dont 38,3 % ont subi une perturbation, soit presque 2 vols sur 5
- Le nombre de passagers touchés a bondi de 72 % par rapport au même trimestre en 2025, passant de 4 à près de 7 millions.
- Près de 214 000 passagers pourraient prétendre à une indemnisation
- Les aéroports corses de Bastia et Ajaccio restent les plus ponctuels de France. Orly, Marseille et Nantes s'en sortent le mieux parmi les grandes plateformes. En proportion, Lyon-Saint-Exupéry, Rennes et Brest enregistrent les taux de ponctualité les plus faibles

Paris, 17 avril 2026.- Les dernières données sur le trafic aérien auxquelles [AirHelp](#), l'entreprise technologique qui aide les passagers à obtenir des compensations en cas de perturbation de vol, a eu accès, offrent un éclairage précieux sur l'état du trafic aérien en France ainsi que sur les performances des aéroports français.

Au cours des trois premiers mois de l'année 2026, **plus de 18,3 millions de passagers ont embarqué depuis un aéroport en France**, sur environ **140 000 vols**. Pourtant, ce trimestre marque un **net recul de la ponctualité : seulement 61,7 % des vols ont décollé à l'heure, contre 78,6 % un an auparavant**. Ce sont ainsi 6,8 millions de voyageurs qui ont subi une perturbation de vol (retard ou annulation), soit une hausse de 72 % par rapport au premier trimestre 2025, où 4 millions de passagers avaient été affectés.

Le phénomène le plus frappant de ce trimestre est l'**explosion des annulations de vols : 20,6 % des vols ont été annulés en 2026, contre seulement 1,4 % à la même période en 2025**, soit un volume multiplié par seize.

Eric Napoli, responsable juridique de AirHelp, explique les raisons qui ont pu contribuer à cette situation : *"La dégradation de la ponctualité observée en France au premier trimestre 2026 s'inscrit dans une tendance globalement élevée à l'échelle européenne. Toutefois, la France semble avoir été particulièrement affectée par deux facteurs extraordinaires : d'une part, les fermetures d'espace aérien liées au conflit en Iran ont entraîné des reroutages significatifs sur les grands corridors long-courriers au départ de Paris-Charles de Gaulle, notamment vers Dubaï, Doha, Bangkok, Singapour et Delhi ; d'autre part, des contraintes de contrôle du trafic aérien en février ont vraisemblablement amplifié les perturbations sur le réseau domestique et européen".*

Cependant, le nombre de passagers pouvant prétendre à une indemnisation reste paradoxalement contenu : **environ 214 000 voyageurs seraient en droit de réclamer une compensation financière** pour un retard supérieur à trois heures à l'arrivée, une annulation survenue dans les 14 jours précédant le départ, ou un refus d'embarquement pour cause de sursréservation. C'est légèrement inférieur aux 242 000 passagers éligibles recensés au premier trimestre 2025 : en effet, la grande majorité des annulations ayant eu lieu plus de 14 jours avant le départ, elles n'ouvrent pas droit à compensation au titre du règlement CE 261.

"Malgré l'ampleur des perturbations, le nombre de passagers éligibles à une indemnisation reste paradoxalement contenu. Les circonstances extraordinaires, comme les fermetures d'espace aérien liées à un conflit, exemptent les compagnies de toute obligation de compensation au titre du règlement CE 261. Par ailleurs, la majorité des annulations ayant été notifiées plus de 14 jours avant le départ, elles n'ouvrent pas non plus droit à indemnisation", ajoute Napoli.

Les aéroports corses en tête, Lyon et Rennes en queue de peloton

En ce qui concerne les performances par aéroport (en ne retenant que ceux ayant enregistré plus de 600 vols sur le trimestre, soit environ 200 par mois), les passagers au départ de la Corse ont été, une nouvelle fois, les plus chanceux. L'aéroport de **Bastia-Poretta** affiche le meilleur taux de ponctualité de France avec 85,0 %, suivi de près par l'aéroport d'**Ajaccio-Campo Dell'Oro** avec 81,7 %. La faiblesse du volume de vols annulés dans les aéroports corses, à peine 2,3 et 2,4 % respectivement, contraste fortement avec la moyenne nationale.

À l'opposé, les voyageurs au départ de **Lyon-Saint-Exupéry** (54,3 %), **Brest-Guipavas** (54,3 %), **Rennes-Saint-Jacques** (52,5 %) et **Grenoble-Isère** (51,3 %) ont connu les pires expériences du trimestre. Ces aéroports cumulent des **taux d'annulation particulièrement élevés, atteignant jusqu'à 39,8 % à Rennes et 37,7 % à Brest.**

AirHelp a également analysé les performances des principales plateformes françaises, celles ayant accueilli plus de 400 000 passagers au cours du trimestre. Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly concentrent à elles seules 59 % du trafic national, avec respectivement 8,3 et 2,6 millions de passagers.

Parmi ces grands aéroports, Orly (66,9 %), Marseille (66,7 %), Nantes (66,5 %) et Bordeaux-Mérignac (66,3 %) enregistrent les meilleurs taux de ponctualité passagers. En revanche, Lyon-Saint-Exupéry (56,6 %), Paris-Charles de Gaulle (60,1 %) et l'EuroAirport **Basel-Mulhouse-Freiburg (60,2 %)** **affichent les performances les plus faibles de cette catégorie.**

Quels sont les droits d'un passager en cas d'incident ?

Si un vol est annulé ou si un passager se voit refuser l'embarquement, la compagnie aérienne doit **proposer un vol de remplacement**. Le passager peut toutefois refuser cette alternative s'il ne souhaite pas poursuivre son voyage ; dans ce cas, il peut demander le remboursement intégral de son billet. En outre, **la compagnie est tenue de prendre en charge tous les frais supplémentaires engendrés par l'interruption du vol** (repas, hébergement, etc.).

Le **règlement (CE) n° 261/2004**, qui s'applique à **tous les vols au départ de l'Union européenne ainsi qu'aux vols à destination de l'Union européenne opérés par des compagnies aériennes européennes**, permet aux passagers de bénéficier d'une indemnisation pouvant aller **jusqu'à 600 euros en cas de retard supérieur à trois heures** à l'arrivée ou d'une annulation survenue dans les 14 jours précédant la date de départ. Les passagers refusés à l'embarquement pour cause de surréservation peuvent également demander une compensation. Cette demande peut être effectuée rétroactivement jusqu'à trois ans après la date du vol.

Toutefois, l'indemnisation dépend des causes de la perturbation. Des conditions météorologiques extrêmes ou des urgences médicales peuvent exonérer la compagnie aérienne de son obligation. En revanche, en cas de grève du personnel de la compagnie, même annoncée à l'avance, les passagers pourraient conserver leur droit à réclamation.

Méthodologie

L'analyse présentée dans ce communiqué repose sur des données provisoires relatives au trafic aérien du premier trimestre 2026 (janvier–mars).

Pétition pour sauver les droits des passagers

L'Union européenne tente de réduire les droits des passagers de manière si drastique que 60 % des réclamations pour retard ne seraient plus éligibles à une indemnisation. Cela signifierait plus de retards, moins d'indemnisations et ZÉRO responsabilité.

Plus d'informations et signature de la pétition.

À propos d'AirHelp

AirHelp est une entreprise de technologie dans le secteur du voyage qui œuvre pour améliorer l'expérience des passagers aériens en cas d'interruption de leur vol. Depuis 2013, elle a indemnisé plus de 3 millions de passagers victimes de retards ou d'annulations. Douze millions de voyageurs ont déjà protégé leurs vols avec [AirHelp+](#), et des millions d'autres bénéficient des informations expertes mises gratuitement à disposition sur [airhelp.es](#). AirHelp vient également de lancer sa nouvelle application, téléchargée 235 000 fois, qui propose un suivi des vols en temps réel, des alertes d'interruptions et des options de protection supplémentaires.

En tant que défenseur des droits des passagers aériens, AirHelp s'engage aussi à préserver la planète et à investir dans un avenir plus durable, en plantant un arbre pour chaque 100 interruptions de vols. À ce jour, plus de 183 988 arbres ont déjà été plantés.

Grâce à une intelligence artificielle innovante qui agit en arrière-plan et à une équipe spécialisée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à tout voyageur, dans l'UE et au-delà, de réclamer jusqu'à 600 € pour des retards ou annulations de vols.

D'autres informations sur AirHelp sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.airhelp.fr>



Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14